




mirova
Investing in sustainability

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 3 4 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- PEA
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG Mirova Actions Europe Environnement Durable

Contribuer à l'émergence d'une économie plus verte et durable
au travers d'une gestion actions axée sur les entreprises européennes
engagées sur la transition environnementale.

  **C'EST VOUS
L'AVENIR**

SG Mirova Actions Europe Environnement Durable



SG Mirova Actions Europe Environnement Durable est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

À propos de Mirova

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG Mirova Actions Europe Environnement Durable à Mirova. Précurseur en matière de gestion ISR, en proposant aux investisseurs des solutions d'investissements participant au financement des entreprises parmi les plus matures du point de vue ESG⁽¹⁾ et dans la transformation de l'économie vers plus de durabilité. L'équipe d'investissement est composée d'experts forts d'un savoir-faire reconnu dans l'investissement durable et épaulés par une équipe de recherche ESG dédiée.

■

La transition environnementale est devenue un enjeu clé du modèle économique de notre société et la source de nombreuses innovations. Pour que les entreprises trouvent réellement leur raison d'être en matière de durabilité, il leur faut commencer par la perspective du consommateur.

Suzanne SENELLART

■

La gestion



Suzanne SENELLART
Responsable du Pôle de Gestion Actions et Environnement



Isabelle DE GAVOTY
Directrice de la gestion thématique



Oscar BAREAU
Gérant de portefeuilles / Analyste Financier

Points clés

- Un portefeuille constitué d'entreprises européennes engagées sur la transition environnementale et porteuses de croissance structurelle à long terme.
- Une sélection de titres autour de 6 thèmes: Gestion durable des déchets et des eaux, agriculture durable, bâtiment vert, efficacité énergétique industrielle, énergies renouvelables, transports propres.
- Une équipe de gestion spécialisée sur les enjeux environnementaux depuis 2007, s'appuyant sur une équipe de Recherche ESG composée de plus de 10 analystes.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.
- **Risque actions:** la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de liquidité:** lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du fonds vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe (calculé dividendes nets réinvestis) grâce à des **investissements dans des sociétés délivrant principalement des solutions destinées à résoudre les problèmes environnementaux**, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille s'appuie à la fois sur des **critères d'analyse financière et extra-financière**, intégrant la prise en compte des aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Stratégie du fonds

La sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche d'investissement responsable axée sur l'Environnement, en investissant dans des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation et contribuant à la transition environnementale au travers de solutions innovantes.

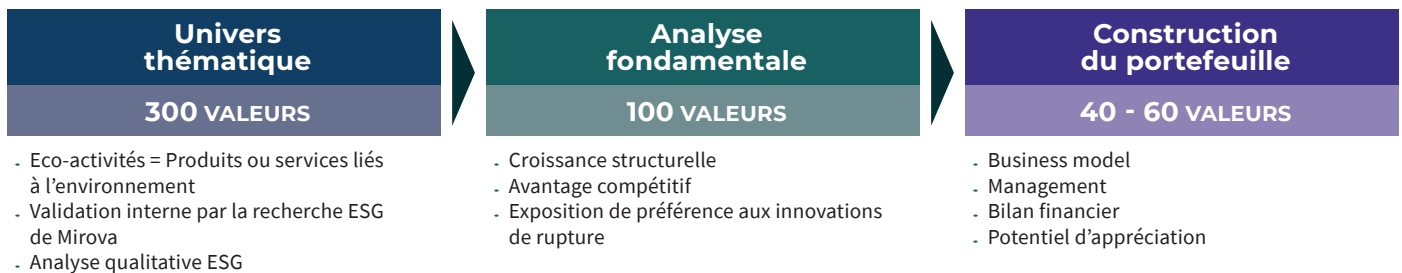
Le fonds privilégie les entreprises exposées aux éco-activités à hauteur minimum de 10 % de leur chiffre d'affaires et celles possédant de bonnes pratiques en matière de réduction de leurs impacts environnementaux directs et indirects.

Pour sélectionner les titres en portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés, fondée sur une analyse extra-financière intégrant notamment les aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette méthodologie propriétaire vise à évaluer le plus finement possible les enjeux **sociaux et environnementaux des entreprises**. Seules les sociétés satisfaisant ces critères feront l'objet d'une analyse financière détaillée.

Zoom sur les éco-activités environnementales :

- Agriculture durable
- Gestion durable des déchets et des eaux
- Transports propres
- Efficacité énergétique industrielle
- Énergies renouvelables
- Bâtiment vert

Processus d'investissement



Un investissement responsable

La recherche et la notation extra-financière des entreprises sont réalisées par Mirova et s'appuient sur les données brutes fournies par les entreprises, ainsi que celles collectées à l'issue des rencontres régulières avec leurs dirigeants. L'univers d'investissement du fonds se définit alors de la façon suivante: **sociétés apportant des contributions positives en adoptant de bonnes pratiques ESG**, et en ayant des pratiques a minima conformes avec certains Objectifs de Développement Durable.

L'**approche d'engagement** consiste à influencer le comportement d'une entreprise en faisant valoir l'importance d'une **meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance**. Cette action recouvre aussi bien le **dialogue avec les entreprises** (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants.

Afin de rendre compte de l'impact des investissements réalisés, la performance Environnementale, Sociale et en termes de Gouvernance des participations est mesurée précisément, notamment par le suivi des indicateurs suivants: empreinte carbone et répartition du portefeuille par éco-activités.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Déléataire de la gestion financière	Mirova
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	08/01/2021
Code ISIN	FR0050000449
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,20 % TTC maximum
Commission de surperformance	15 % TTC au-dessus de l'Indicateur de Référence si la performance est positive
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs): L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque: le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable:

- Les articles 8: Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9: Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100% du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr, www.amf-france.org et www.particuliers.sg.fr.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 20000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(1) ESG: Environnemental, Social et de Gouvernance.



Société Générale, S.A. au capital de 1 003 724 927,50 EUR – 552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB.

SG est une marque de Société Générale. Crédit photo : © CJ Nattanai - stock.adobe.com / Adobe Stock – Studio Société Générale – Mai 2024 – Réf : (D) 721952

